



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 16 h 00, le 28 mai 2020,
via télé-rencontre, à laquelle sont présents et forment quorum
sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs Michel Charron, conseiller district 5
 Jean-Pierre Cholette, conseiller au district
 2
 Jean-François Mills, conseiller district 4

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également
présent.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et
directives gouvernementales en regard de la
pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue
à huis clos, via télé-rencontre. De plus,
l'enregistrement de la présente séance sera déposé
sur le site Internet de la Municipalité.*

Aucune personne du public ne participe à la séance.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 16 h 00, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16h 00, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

178-05-2020

**Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est
unanimentement résolu :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance

09837



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 mai 2020

3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Annulation des camps de jour – Été 2020
6. Annulation de la Fête des récoltes – Édition 2020
7. Période de questions
8. Levée de la séance

5. ANNULATION DES CAMPS DE JOUR – ÉTÉ 2020

179-05-2020

Attendu l'annonce faite la semaine dernière par les instances gouvernementales lors d'un point de presse à l'effet d'autoriser l'ouverture des camps de jour pour les municipalités;

Attendu les normes et directives très strictes qui seront imposées par la CNESST pour la tenue de tels camps de jour;

Attendu que la municipalité de Saint-Damien ne dispose pas des infrastructures adaptées pour le respect desdites normes et directives;

Attendu que la tenue de camps de jour dans de telles conditions ne permettra pas l'atteinte des objectifs fixés en regard des activités normalement prévues,

En conséquence, sur proposition de , il est unanimement résolu :

Que ce conseil annule avec regret la tenue de camps de jour pour l'été 2020;

Que ce conseil privilégie plutôt la tenue d'activités ponctuelles avec les jeunes afin de permettre et d'assurer néanmoins entre eux des rencontres sociales, le tout sous la gouverne de la directrice des loisirs, madame Nathalie Desrosiers;

Qu' un montant forfaitaire de 250 \$ soit versé aux employés qui auraient normalement travaillé aux camps de jour et seront privés de leur travail estival en tant que moniteur ou autres titres;

Qu' une demande de maintien et de transfert des subventions prévues soit faite afin de couvrir les dépenses du personnel qui demeurera néanmoins en poste.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 mai 2020

Avant même d'avoir un proposeur, monsieur Jean-Pierre Cholette manifeste son opposition à la résolution et demande le vote :

Résultat de vote sur l'adoption du projet de résolution d'annulation du camp de jour :

pour : 1

contre : 3

donc, à la majorité des voix, l'annulation du camp de jour 2020 n'a pas lieu et la tenue du camp de jour 2020 est confirmée.

6. ANNULATION DE LA FÊTE DES RÉCOLTES – ÉDITION 2020

180-05-2020

Attendu qu' en raison de la pandémie du Covid-19, la tenue de la Fête des récoltes prévue en septembre prochain ne pourra avoir lieu dans les conditions qui lui assuraient une si belle notoriété (rassemblement public sous un dôme, dégustation de produits du terroir, etc.);

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est résolu à la majorité, le vote ayant été demandé par monsieur Jean-Pierre Cholette avec, comme résultat :

Pour : 3

Contre : 1

Que ce conseil annule la tenue de la Fête des récoltes, laquelle était prévue en septembre prochain;

Que ce conseil demande néanmoins que soit tenu, exclusivement le 20 septembre prochain, un marché des récoltes, sur la patinoire extérieure, en appliquant les directives et consignes gouvernementales en matière sanitaire pour une telle activité;

Qu' aucuns frais ne soient chargés pour tous les exposants de Saint-Damien lors de la tenue projetée de ce marché;

Que ce conseil autorise finalement la tenue de marchés publics devant être organisés sur le site de la Municipalité par la Corporation de développement de Saint-Damien inc. (CDS) et devant se dérouler les 4 et 18 juillet et les 1, 15 et 29 août prochains, toujours suivant l'application des directives et consignes gouvernementales en matière sanitaire pour ces événements.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 mai 2020

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

181-05-2020

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 16 h 12.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général